

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurance Vie

31 décembre 2019



**BNP PARIBAS**  
**CARDIF**

L'assureur  
d'un monde  
qui change



<b>A.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX 2019 DE CARDIF ASSURANCE VIE .....</b>	<b>5</b>
A.1	Bilan actif au 31 décembre 2019.....	5
A.2	Bilan passif au 31 décembre 2019.....	6
A.3	Tableau des engagements reçus et donnés .....	7
A.4	Compte technique vie pour l'exercice 2019 .....	8
A.5	Compte technique non vie pour l'exercice 2019 .....	8
A.6	Compte non technique pour l'exercice 2019 .....	9
<b>B.</b>	<b>ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.....</b>	<b>10</b>
B.1	Activité de la Société .....	10
B.2	Faits marquants de l'exercice.....	10
B.3	Principes, règles et méthodes comptables .....	10
B.3.a	Principes généraux .....	10
B.3.b	Permanence des méthodes .....	10
B.3.c	Eléments postérieurs à la clôture des comptes .....	10
B.3.d	Principes comptables et modes d'évaluation du bilan .....	11
B.3.e	Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat .....	20
B.3.f	Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés.....	24
B.4	Informations sur les postes du bilan .....	26
B.4.a	Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif .....	26
B.4.b	Informations relatives aux autres placements.....	26
B.4.c	Etat récapitulatif des placements .....	27
B.4.d	Echéancier des créances et des dettes .....	37
B.4.e	Participations et entreprises liées .....	39
B.4.f	Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation.....	41
B.4.g	Capital social.....	42
B.4.h	Passifs subordonnés.....	42
B.5	Autres informations sur le bilan.....	43
B.5.a	Clause de réserve de propriété.....	43
B.5.b	Couverture des engagements libellés en unités de compte .....	43
B.5.c	Comptes de régularisation .....	43
B.5.d	Produits à recevoir et charges à payer .....	44
B.5.e	Provisions pour risques et charges.....	44
B.5.f	Opérations en devises étrangères .....	45
B.5.g	Informations relatives aux PERP .....	46
B.5.h	Informations relatives aux Produits Croissance.....	48
B.5.i	Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire.....	49
B.5.j	Engagements reçus .....	50
B.5.k	Engagements donnés .....	51
B.6	Informations sur le compte de résultat.....	52
B.6.a	Ventilation des produits et des charges des placements .....	52
B.6.b	Compte de résultat technique par catégorie vie .....	53
B.6.c	Compte de résultat technique par catégorie non vie .....	54
B.6.d	Autres informations sur le compte de résultat.....	55
B.6.e	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice .....	57
B.6.f	Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée.....	57
B.6.g	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	58

<b>B.6.h</b>	Ventilation des opérations exceptionnelles.....	58
<b>B.6.i</b>	Détail du résultat non technique .....	58
<b>B.6.j</b>	Provisions d'assurance vie .....	59
<b>B.6.k</b>	Provisions pour sinistres à payer .....	60
<b>B.7</b>	<b>Autres informations</b> .....	<b>61</b>
<b>B.7.a</b>	Comptes consolidés.....	61
<b>B.7.b</b>	Autres informations .....	61

## A. Comptes sociaux 2019 de Cardif Assurance Vie

### A.1 Bilan actif au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	-	-
<b>2 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>13 862</b>	<b>15 999</b>
<b>3 PLACEMENTS</b>	<b>116 991 759</b>	<b>113 808 395</b>
3a Terrains et constructions	5 364 818	5 292 831
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 637 449	5 141 839
3c Autres placements	106 989 130	103 373 055
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	362	669
<b>4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>48 794 982</b>	<b>41 075 973</b>
<b>5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>2 597 663</b>	<b>2 658 336</b>
5a Provisions pour primes non acquises	154 374	181 005
5b Provisions d'assurance vie	1 679 622	1 698 052
5c Provisions pour sinistres (vie)	79 309	79 791
5d Provisions pour sinistres (non vie)	181 533	178 529
5e Provisions pour participation (vie)	-	-
5f Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	3 669	3 987
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non vie)	1 541	2 927
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	497 614	514 044
<b>6 CREANCES</b>	<b>1 165 965</b>	<b>1 149 591</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	504 072	321 445
<i>Primes restant à émettre</i>	153	-
<i>Autres créances</i>	503 919	321 445
6b Créances nées d'opérations de réassurance	22 561	11 875
6c Autres créances	639 331	816 271
<i>Personnel</i>	10	1
<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	28 984	61 941
<i>Débiteurs divers</i>	610 337	754 329
6d Capital appelé non versé	-	-
<b>7 AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 364 616</b>	<b>1 391 997</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	2 327	3 560
7b Comptes courants et caisse	1 362 288	1 388 436
7c Actions propres	-	-
<b>8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>3 373 539</b>	<b>3 354 283</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 283 290	1 394 334
8b Frais d'acquisition reportés	193 168	201 929
8c Autres comptes de régularisation	1 897 080	1 758 020
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>174 302 386</b>	<b>163 454 572</b>

## A.2 Bilan passif au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 404 957</b>	<b>4 289 739</b>
1a	Capital social	719 167	719 167
1b	Primes liées au capital social	1 453 697	1 453 697
1d	Autres réserves	1 737 970	1 552 319
1e	Report à nouveau	201	430
1f	Résultat de l'exercice	493 922	564 125
<b>2</b>	<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<b>2 014 169</b>	<b>2 014 493</b>
<b>3</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>104 432 745</b>	<b>100 412 191</b>
3a	Provisions pour primes non acquises	417 712	425 117
3b	Provisions d'assurance vie	96 356 477	93 142 680
3c	Provisions pour sinistres (vie)	1 384 910	1 260 822
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	628 980	565 740
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	5 360 045	4 766 348
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 209	1 180
3g	Provisions pour égalisation	5 246	11 442
3h	Autres provisions techniques (vie)	128 797	92 106
3i	Autres provisions techniques (non vie)	149 369	146 756
<b>4</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>49 396 500</b>	<b>41 789 546</b>
<b>5</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>141 166</b>	<b>115 531</b>
<b>6</b>	<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 494 151</b>	<b>1 524 352</b>
<b>7</b>	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>10 186 807</b>	<b>11 271 981</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	849 205	673 898
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	61 579	54 127
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	606 535	759 025
7e	Autres dettes	8 669 488	9 784 931
	<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>	-	-
	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	7 641 667	8 898 410
	<i>Personnel</i>	2 364	1 915
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	60 118	116 817
	<i>Créanciers divers</i>	965 339	767 789
<b>8</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>2 231 891</b>	<b>2 036 739</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>174 302 386</b>	<b>163 454 572</b>



## A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1 Engagements reçus</b>	<b>27 321 186</b>	<b>23 533 346</b>
<b>2 Engagements donnés (1)</b>	<b>934 397</b>	<b>916 280</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	15 415	15 415
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	468 881	-
2d Autre engagements donnés	450 100	900 865
<b>3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (2)</b>	<b>527 875</b>	<b>545 179</b>
<b>4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 Autres valeurs détenues pour le compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Encours d'instruments financiers à terme (3)</b>	<b>6 487 496</b>	<b>4 201 662</b>
7a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	6 487 496	4 201 662
<i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	1 674 388	2 025 708
<i>Stratégies de rendement</i>	4 813 109	2 175 954
<i>Autres opérations</i>	-	-
7b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	6 487 496	4 201 662
<i>Opérations de gré à gré</i>	5 908 659	3 906 880
<i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>	578 838	294 782
7c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	6 487 496	4 201 662
<i>Risque de taux</i>	2 984 271	1 181 172
<i>Risque de change</i>	1 874 388	2 025 708
<i>Risque actions</i>	1 628 838	994 782
7d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	6 487 496	4 201 662
<i>Contrats d'échange</i>	4 034 271	1 881 172
<i>Contrats de garantie de taux d'intérêt</i>	-	-
<i>Contrats à terme</i>	2 453 225	2 320 490
<i>Options</i>	-	-
7e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	6 487 496	4 201 662
<i>de 0 à 1 an</i>	2 453 225	2 320 490
<i>de 1 à 5 ans</i>	506 223	-
<i>Plus de 5 ans</i>	3 528 048	1 881 172
<b>Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)</b>	<b>7 949 768</b>	<b>5 663 121</b>

## A.4 Compte technique vie pour l'exercice 2019

En milliers d'euros		Opérations brutes 2019	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
<b>1</b>	<b>Primes</b> (+)	15 088 689	288 585	14 800 104	16 530 858
<b>2</b>	<b>Produits des placements</b> (+)	5 050 326	-	5 050 326	4 529 382
2a	Revenus des placements (+)	3 431 419	-	3 431 419	3 401 947
2b	Autres produits des placements (+)	274 639	-	274 639	286 399
2c	Profits provenant de la réalisation des placements (+)	1 344 268	-	1 344 268	841 036
<b>3</b>	<b>Ajustements A.C.A.V. (plus-values)</b> (+)	6 460 527	-	6 460 527	358 339
<b>4</b>	<b>Autres produits techniques</b> (+)	78 899	-	78 899	54 315
<b>5</b>	<b>Charges des sinistres</b> (-)	- 10 831 241	- 232 592	- 10 598 648	- 10 207 490
5a	Prestations et frais payés (-)	- 10 714 074	- 233 949	- 10 480 124	- 10 140 353
5b	Charges des provisions pour sinistres (+/-)	- 117 167	1 357	- 118 524	- 67 136
<b>6</b>	<b>Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b> (+/-)	- 9 143 869	56 219	- 9 200 089	- 357 117
6a	Provisions d'assurance-vie (+/-)	- 289 432	75 345	- 364 777	- 2 475 530
6b	Provisions sur contrats en unités de compte (+/-)	- 8 820 930	- 19 444	- 8 801 486	2 065 027
6c	Autres provisions techniques (+/-)	- 33 508	318	- 33 826	53 386
<b>7</b>	<b>Participation aux résultats</b> (-)	- 2 008 495	- 22 718	- 1 985 777	- 2 226 692
<b>8</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration</b> (-)	- 1 681 924	- 52 223	- 1 629 701	- 1 583 847
8a	Frais d'acquisition (-)	- 945 622	-	- 945 622	- 953 400
8b	Frais d'administration (-)	- 736 302	-	- 736 302	- 692 267
8c	Commissions reçues des réassureurs (+)	-	- 52 223	52 223	61 820
<b>9</b>	<b>Charges des placements</b> (-)	- 2 183 754	-	- 2 183 754	- 1 456 364
9a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts (-)	- 722 496	-	- 722 496	- 447 964
9b	Autres charges des placements (-)	- 318 926	-	- 318 926	- 360 121
9c	Pertes provenant de la réalisation des placements (-)	- 1 142 333	-	- 1 142 333	- 648 280
<b>10</b>	<b>Ajustement A.C.A.V. (moins-values)</b> (-)	- 158 906	-	- 158 906	- 4 902 836
<b>11</b>	<b>Autres charges techniques</b> (-)	- 79 773	-	- 79 773	- 46 441
<b>12</b>	<b>Produits des placements transférés</b> (-)	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b> (=)		<b>590 479</b>	<b>37 271</b>	<b>553 208</b>	<b>692 107</b>

## A.5 Compte technique non vie pour l'exercice 2019

En milliers d'euros		Opérations brutes 2019	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
<b>1</b>	<b>Primes acquises</b> (+)	552 536	92 448	460 088	443 472
1a	Primes (+)	545 039	65 814	479 225	467 929
1b	Variation des primes non acquises (+/-)	7 497	26 634	- 19 137	- 24 458
<b>2</b>	<b>Produits des placements alloués</b> (+)	21 854	-	21 854	23 055
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b> (+)	264	-	264	118
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres</b> (-)	- 265 663	- 59 118	- 206 545	- 185 793
4a	Prestations et frais payés (-)	- 212 423	- 57 793	- 154 631	- 146 398
4b	Charges des provisions pour sinistres (+/-)	- 53 239	- 1 325	- 51 914	- 39 395
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b> (+/-)	- 2 609	1 386	- 3 995	- 10 757
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats</b> (-)	- 9 884	- 1 663	- 8 221	- 9 453
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b> (-)	- 282 088	- 34 940	- 247 148	- 236 481
7a	Frais d'acquisition (-)	- 244 544	-	- 244 544	- 248 149
7b	Frais d'administration (-)	- 37 544	-	- 37 544	- 37 658
7c	Commissions reçues des réassureurs (+)	-	- 34 940	34 940	49 325
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b> (-)	- 10 268	-	- 10 268	- 6 268
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b> (+/-)	3 717	-	3 717	6 005
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b> (=)		<b>7 858</b>	<b>- 1 887</b>	<b>9 745</b>	<b>23 897</b>



## A.6 Compte non technique pour l'exercice 2019

<i>En milliers d'euros</i>		Opérations 2019	Opérations 2018	
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>(+)</b>	<b>553 208</b>	<b>692 107</b>
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>(+)</b>	<b>9 745</b>	<b>23 897</b>
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>(+)</b>	<b>163 116</b>	<b>197 281</b>
3a	Revenus des placements	(+)	115 567	108 328
3b	Autres produits des placements	(+)	7 568	11 308
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	39 981	77 646
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	<b>(+)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	<b>(-)</b>	<b>- 66 015</b>	<b>- 39 659</b>
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 21 914	- 13 121
5b	Autres charges des placements	(-)	- 9 446	- 9 912
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 34 655	- 16 626
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	<b>(-)</b>	<b>- 21 854</b>	<b>- 23 055</b>
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>(+)</b>	<b>106 636</b>	<b>88 086</b>
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>(-)</b>	<b>- 171</b>	<b>- 3 964</b>
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(+/-)</b>	<b>- 24</b>	<b>3 522</b>
9a	Produits exceptionnels	(+)	13	4 442
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 37	- 920
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	<b>(-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(-)</b>	<b>- 250 720</b>	<b>- 374 091</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(=)</b>	<b>493 922</b>	<b>564 125</b>

## **B. Annexes aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

### **B.1 Activité de la Société**

Cardif Assurance Vie est une entreprise d'assurance mixte pouvant opérer, suivant les termes des 1ers et 2èmes alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de personnes au titre de l'assurance vie et au titre de l'assurance de dommages corporels. Cardif Assurance Vie exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

### **B.2 Faits marquants de l'exercice**

Aucun fait marquant n'a été identifié au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **B.3 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **B.3.a Principes généraux**

Les comptes de la société Cardif Assurance Vie sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22, en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques) et le règlement ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n° 2016-12, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

#### **B.3.b Permanence des méthodes**

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison des postes du bilan, du tableau des engagements reçus et donnés et du compte de résultat relatifs à ces deux exercices.

#### **B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes**

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne

d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale.

Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture. Cette épidémie pourrait avoir des impacts plus ou moins importants sur les états financiers de l'exercice 2020, en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers, du volume d'activité et de la sinistralité observés.

Alors que l'effet de ces événements sur BNP Paribas Cardif est largement imprévisible dans la mesure où la pandémie continue de se propager, ces impacts concerneront principalement le résultat technique et l'évaluation des actifs financiers. L'incidence sur l'équilibre technique et financier de l'entreprise dépendra de l'efficacité des effets des mesures contracycliques qui sous-tendent l'évaluation des risques, la mise en action des dispositifs de gestion des risques en matière de couverture des risques financiers ou techniques, l'impact des mesures de sauvegarde et de soutien de l'économie mise œuvre par les pouvoirs publics ou prévues dans la réglementation des activités d'assurance.

### **B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan**

#### **Actifs incorporels**

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois, cinq ou huit ans pour les logiciels d'infrastructures.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas dix ans.

#### **Placements**

##### **Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières**

La société applique les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général qui a abrogé et repris le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Tous les actifs immobiliers de la compagnie sont ventilés en quatre composants principaux : le gros œuvre, la façade, les installations générales et techniques et les agencements.

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

La durée de vie des composants, définie actif par actif, dépend du type d'immeuble concerné. Les fourchettes de durée d'amortissement sont les suivantes :

- gros œuvre : de 50 à 120 ans ;
- façade : de 25 à 35 ans ;
- installations générales et techniques : de 20 à 25 ans ;
- agencements : de 12 à 15 ans.

La valeur résiduelle de ces actifs est nulle à la fin de la période d'amortissement.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, elle fait l'objet d'une revue annuelle également certifiée par expert.

La valeur de réalisation des parts des sociétés civiles immobilières est fondée, quant à elle, sur la valeur de réalisation des immeubles composant leur patrimoine immobilier, elle-même déterminée sur la base d'une expertise quinquennale et d'une revue annuelle entre deux expertises (Article R.343-11 du Code des assurances).

### **Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visés à l'article R.343-9 du Code des assurances**

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont des titres négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote/décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurance Vie n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Les mouvements de la réserve de capitalisation correspondant aux résultats de cessions obligataires et comptabilisés dans le résultat financier sont complétés par un mouvement de sens inverse à hauteur de l'impôt théorique sur le mouvement technique, qui est enregistré dans le résultat non technique.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement



professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

### **Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances**

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toutes nature cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
- pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

### **Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) (plus-values ou moins-values).

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

### **Provisions pour dépréciation**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

### *Valeurs amortissables de l'article R.343-9*

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

### *Valeurs amortissables de l'article R.343-10*

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

### *Actions et autres titres à revenu variable*

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20% à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Dans le cas contraire aucune provision n'est enregistrée. Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

### **Instruments financiers à terme**

Cardif Assurance Vie a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus dans son fonds général. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC den° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme. Cardif Assurance Vie, pour les contrats d'options et les contrats à terme, n'a pas choisi l'option possible de comptabilisation de l'instrument financier à terme à la valeur de marché.

Au cas particulier des caps détenus par Cardif Assurance Vie dans le cadre d'une stratégie de rendement, les flux sont étalés linéairement dans la mesure où l'essentiel de la prime correspond à la valeur temps.

### **Actifs d'exploitation**

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéaire sur dix ans ;
- matériels informatiques : dégressif sur trois ans ;
- matériels de bureau : linéaire sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéaire sur cinq ans.

### **Provisions techniques vie**

#### **Provisions d'assurance vie**

Le poste « provisions d'assurance vie » regroupe trois éléments : les provisions mathématiques, la provision de gestion lorsqu'elle se révèle nécessaire et la provision pour frais d'acquisition reportés.

#### **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par la société d'assurance et par l'assuré compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées établies sur la base de données publiées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) :

- en assurance de capitaux : TF 00-02 (femmes) et TH 00-02 (hommes) ;
- en rentes viagères : TGF 05 (femmes) et TGH 05 (hommes).

Pour certains contrats collectifs couvrant les risques vie (principalement le décès) et souscrits dans les succursales, les données détaillées par assuré nécessaires au calcul d'une provision mathématique ne sont pas disponibles. Dans ce cas, la provision est estimée par application d'un calcul de report de prime contrat par contrat, après déduction des frais d'acquisition.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice.

Les provisions mathématiques comportent également les provisions relatives à la garantie accordée en cas de décès pour certains contrats en unités de compte.

#### *Provision de gestion*

Les charges de gestion futures des contrats qui ne seraient pas couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers font l'objet d'une provision de gestion déterminée par catégorie homogène de contrats (intérêts techniques, participation aux bénéfiques et chargements de gestion).

#### *Provision pour frais d'acquisition reportés vie*

La provision pour frais d'acquisition reportés Vie est destinée à couvrir les frais d'acquisition reportés constatés sur les produits d'assurance Vie. Cardif Assurance Vie n'a pas constaté de provision à la clôture de cet exercice comme du précédent, aucun frais d'acquisition reporté vie n'ayant été comptabilisé.

#### **Provisions pour sinistres d'assurance vie à payer**

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

#### **Provisions pour participation aux bénéfiques**

Les entreprises d'assurance sur la vie ou de capitalisation doivent faire participer les assurés aux bénéfiques techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part, par les conditions contractuelles et, d'autre part, par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfiques à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A.132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Le montant de participation aux bénéfiques peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux bénéfiques. Les sommes portées à cette provision sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux souscripteurs au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été dotées.



Par ailleurs, le montant total de participations aux bénéfices garanti par l'entreprise doit être inférieur à un plafond calculé comme la différence, lorsqu'elle est positive, entre :

- 80 % du produit de la moyenne des taux de rendement des actifs de l'entreprise, calculée pour les deux derniers exercices, par les provisions mathématiques des contrats, et
- la somme des intérêts techniques attribués, lors de l'exercice précédent, aux contrats mentionnés ci-dessus.

### **Provision pour égalisation**

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risques caractérisés par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

### **Autres provisions techniques vie**

#### *Provision pour aléas financiers*

Lorsque le taux de rendement des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques garantis des contrats, majoré des participations minimales garanties, par le montant moyen des provisions constituées en début et en fin d'exercice, une provision pour aléas financiers est constatée à due concurrence de la différence entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé suivant l'une des méthodes définies à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 et les provisions comptabilisées.

Le taux technique moyen ressortant de l'ensemble du portefeuille des contrats étant sensiblement inférieur au taux de rendement réel des actifs, aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

#### *Provision de diversification*

Cette provision concerne les contrats diversifiés (PERP diversifiés, contrats diversifiés et contrats eurocroissance), contrats groupe ou individuels couvrant des engagements en cas de vie ou en cas de décès, à l'exception des contrats temporaires décès.

Elle est destinée à absorber les fluctuations des actifs du contrat sur lesquels chaque souscripteur ou adhérent détient un droit individualisé sous forme de parts. Cette provision est abondée par tout ou partie des cotisations versées par les adhérents et par la part des résultats du contrat qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision collective de diversification différée. Elle peut être également abondée par la reprise de la provision collective de diversification.

Elle se réduit par imputation des pertes, par imputation des frais, par prélèvements au titre des prestations servies et par conversion des parts des souscripteurs ou adhérents en provision mathématique.

#### *Provision collective de diversification différée*

La provision collective de diversification différée est destinée au lissage de la valeur de rachats des contrats diversifiés et eurocroissance. Elle peut être abondée par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise par dotation à la provision de diversification.

## Provisions techniques non vie

### **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats non vie en cours, la part, calculée prorata temporis, des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, le terme du contrat.

### **Provision pour sinistres à payer**

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaires au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « *risk appetite* » de l'entreprise validé par le *Risk Policy Committee* du Groupe.

### **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

### **Provision pour égalisation**

Cette provision concerne les risques dans les contrats collectifs d'assurance des emprunteurs. Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels, risques caractérisés par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

### **Autres provisions techniques non vie**

#### *Provision mathématique des rentes*

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge, à l'égard de tiers victimes d'accidents.

#### *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes périodiques constantes et pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

#### **Autres provisions techniques : Provision pour risque d'exigibilité**

La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5. Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### Comptes de régularisation

#### **Intérêts et loyers acquis non échus**

Ce poste correspond aux sommes des intérêts et des loyers acquis à la date du bilan mais non encore exigibles.

#### **Frais d'acquisition reportés**

##### *Frais d'acquisition reportés vie*

Il s'agit des frais d'acquisition à reporter en fonction de la durée de vie résiduelle des contrats.

Le montant maximum reporté est égal à l'écart entre :

- le montant des provisions mathématiques zillmérisées ;
- le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisitions n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés (provisions mathématiques non zillmérisées).

##### *Frais d'acquisition reportés non vie*

Il s'agit de la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises ; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure. Il est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur cinq exercices.

### B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat

#### Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renoncations et, pour les dommages corporels, à la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises et non encaissées à la date de clôture sont enregistrées en « Primes à recevoir » au bilan.

#### Sinistres

Les sinistres en assurance vie comprennent les capitaux versés sur les rachats avant échéance, les capitaux échus au terme des adhésions non prorogées, les rachats après prorogation, les capitaux versés lors de la survenance de décès invalidité et les arrérages de rente, ainsi que les frais de règlement des sinistres.

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou tardifs ou encore IBNR « *Incurred But Not Reported* ».

#### Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

En matière de contrats de réassurance, dite « finite » et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11, lorsque ces opérations ont une importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que des méthodes d'évaluation qui leur sont appliquées doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

#### Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, ainsi que les loyers et les dividendes acquis à l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.



Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO, First In First Out) et sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

S'agissant des obligations et autres titres à revenu fixe, une partie du profit, correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle nette des dépréciations constatées est différée et inscrite directement dans les capitaux propres en « Réserve de capitalisation » incluse dans les « Autres réserves », par la contrepartie d'une charge des placements.

Le calcul s'effectue en prenant pour valeur de remboursement la valeur de remboursement initiale multipliée par le rapport entre l'indice de référence à la date considérée et ce même indice à la date d'émission du titre (article A.343-3 du Code des assurances). En cas de perte, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation par la contrepartie d'un produit des placements à due concurrence et dans la limite de la réserve précédemment constituée.

Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation ne sont pas prises en compte pour la détermination du résultat imposable. La charge et le produit théorique d'impôt liés à l'absence de non prise en compte dans le résultat imposable de ces dotations et reprises donnent lieu respectivement à une reprise ou à une dotation à la réserve de capitalisation. Cette reprise ou dotation contribue au résultat non technique de la société.

Cardif Assurance Vie étant une entreprise mixte, le mécanisme d'allocation et de transfert des produits nets des placements s'effectue de la manière suivante :

- enregistrement au compte de résultat technique vie de la seule rémunération financière des provisions techniques vie ;
- enregistrement au compte de résultat non technique constitué tant de la rémunération des capitaux propres que de celles des provisions techniques non vie ;
- transfert du compte de résultat non technique au compte de résultat technique non vie de la rémunération des provisions techniques non vie.

## Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

## Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée à la clôture de l'exercice aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

## Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

Figure également, dans le résultat non technique, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la réserve de capitalisation (voir le paragraphe « Produits et charges des placements »).

## Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurance Vie par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurance Vie comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement au 31 décembre 2019 des indemnités de fin de carrière : conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée

de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

### Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurance Vie.

### Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE BNP Paribas Cardif à Cardif Assurance Vie.

### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2018 prévoyait des baisses du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) successives, étalées de 2018 à 2022.

Pour l'exercice 2019, les taux d'IS sont identiques à ceux de l'année précédente : les premiers 500.000 euros de bénéfice sont imposés à 28%, au-delà le taux s'élève à 33,1/3%. A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 €.

Cardif Assurance Vie est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurance Vie recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurance Vie sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

## Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurance Vie comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront (règlement CRC n° 9902, §3150).

### B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés

#### Instruments financiers à terme

Les contrats à terme chez Cardif Assurance Vie sont composés de *bond forward*, de change à terme et de *futures*.

Les contrats *bond forward* sont utilisés pour se couvrir contre une baisse des taux et permettent donc de fixer en avance le prix d'achat des obligations souveraines.

Les opérations de change à terme (sous forme de *swap* de change ou de *forward* simple) concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro et la couverture de certains placements en devises :

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements et des placements réalisés convertie en euros ;
- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de financement convertie en euros.

Les contrats *futures* en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de *futures* de taux, une couverture contre le risque de hausse des taux.

- Les contrats d'échange chez Cardif Assurance Vie correspondent à des *cross currency swaps*, des *swaps forward* et des *equity swaps*.

Les contrats de *cross currency swaps* couvrent, pour le fonds général de Cardif Assurance Vie, principalement l'exposition en USD.

Pour les *swaps forward*, la jambe prêteuse est comptabilisée en engagements reçus et la jambe emprunteuse en engagements donnés.

Pour les *equity swaps*, l'engagement donné représente la jambe *equity* et l'engagement reçu la jambe taux fixe.

- Les contrats d'option sont des *swaptions*, les *CAP*, les *FX options* et des *bond options*.

La stratégie de couverture contre les conséquences d'un désinvestissement éventuel lié à des rachats massifs des clients est portée en partie par les *swaptions* et en partie par les *CAP*. Cardif Assurance Vie se couvre alors contre une hausse des taux.



Dans le cas des *bond options*, la stratégie consiste aussi en une couverture contre une hausse des taux compris dans une « fourchette ».

La couverture du risque de change des portefeuilles en devise est réalisée par des *FX options* (achats d'*options de call* ou achats de *risk reversals*).

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

## Autres engagements

### **Positions de change**

Les comptes de position de change et de contre-valeur de position de change des instruments financiers à terme sur devises sont enregistrés en hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

### **Placements immobiliers**

En matière de placements immobiliers, les promesses d'achat constituent des engagements, alors même que le transfert de propriété du bien n'a pas encore eu lieu.

Le montant enregistré en engagement correspond à celui des appels de fonds restant à régler en fin d'exercice sur les immeubles en cours de construction.

### **Engagements des réassureurs**

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs, devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée ; la valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan. Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

## B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

#### Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2018	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2019
<b>Actifs incorporels</b>	<b>50 560</b>	<b>- 172</b>	<b>50 388</b>
Placements immobiliers			
Terrains et constructions	271 205	444	271 649
Part de sociétés immobilières	5 305 932	106 490	5 412 422
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>5 577 137</b>	<b>106 934</b>	<b>5 684 071</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
Actions (titres de propriété)	67 069	1 596	68 665
Obligations et titres de créances	4 910 691	- 478 413	4 432 278
Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
Autres créances	164 079	- 27 573	136 506
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>5 141 839</b>	<b>- 504 390</b>	<b>4 637 449</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>669</b>	<b>- 307</b>	<b>362</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>41 075 973</b>	<b>7 719 009</b>	<b>48 794 982</b>

#### Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2019	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2019	Net 31 décembre 2018
<b>Actifs incorporels</b>	<b>50 388</b>	<b>- 36 526</b>	<b>-</b>	<b>13 862</b>	<b>15 999</b>
Placements immobiliers					
Terrains et constructions	271 649	- 96 133	-	175 516	178 468
Part de sociétés immobilières	5 412 422	-	- 223 120	5 189 302	5 114 363
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>5 684 071</b>	<b>- 96 133</b>	<b>- 223 120</b>	<b>5 364 818</b>	<b>5 292 831</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
Actions (titres de propriété)	68 665	-	-	68 665	67 069
Obligations et titres de créances	4 432 278	-	-	4 432 278	4 910 691
Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
Autres créances	136 506	-	-	136 506	164 079
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>4 637 449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 637 449</b>	<b>5 141 839</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>362</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>362</b>	<b>669</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>48 794 982</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48 794 982</b>	<b>41 075 973</b>

### B.4.b Informations relatives aux autres placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette
Actions et autres titres à revenu variable	24 235 782	- 158 685	24 077 097	25 803 663	- 151 272	25 652 391
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	81 942 003	-	81 942 003	76 810 423	-	76 810 423
Prêts et avances sur polices	993 889	- 69 852	924 037	952 439	- 69 126	883 313
Dépôts auprès des établissements de crédit	33 512	-	33 512	20 668	-	20 668
Autres	12 481	-	12 481	6 260	-	6 260
<b>Total des autres placements</b>	<b>107 217 667</b>	<b>- 228 537</b>	<b>106 989 130</b>	<b>103 593 454</b>	<b>- 220 398</b>	<b>103 373 055</b>

## B.4.c Etat récapitulatif des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1. Placements immobiliers	5 716 029	5 396 776	7 936 061	5 626 717	5 273 285	7 602 136
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	3 350 871	3 317 134	4 172 013	3 094 548	3 065 070	3 111 309
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	12 905 364	12 782 870	16 940 523	10 514 661	10 392 867	12 626 422
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 016 252	8 016 252	9 125 235	12 211 950	12 211 950	12 786 766
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	86 184 140	86 838 760	96 683 135	81 648 337	81 383 250	88 782 873
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	1 064 714	992 410	992 249	1 051 158	1 051 158	1 004 270
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	11 000	11 000	11 558	12 104	12 104	12 104
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	291 669	291 669	94 306	155 577	155 577	151 317
<b>Sous total</b>	<b>117 540 039</b>	<b>117 646 871</b>	<b>135 955 080</b>	<b>114 315 052</b>	<b>113 545 261</b>	<b>126 077 197</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers	1 568 137	1 568 137	1 568 137	3 122 409	3 122 409	3 122 409
Titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	1 788 106	1 788 106	1 788 106	705 592	705 592	705 592
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	3 168 936	3 168 936	3 168 936	2 787 899	2 787 899	2 787 899
Autres OPCVM	39 140 296	39 140 296	39 140 296	32 826 439	32 826 439	32 826 439
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 129 507	3 129 507	3 129 507	1 633 634	1 633 634	1 633 634
<b>Sous total</b>	<b>48 794 982</b>	<b>48 794 982</b>	<b>48 794 982</b>	<b>41 075 973</b>	<b>41 075 973</b>	<b>41 075 973</b>
11. Autres instruments financiers à terme	590 540	333 025	180 064	660 671	400 077	420 816
<b>Total Placements</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>	<b>156 051 696</b>	<b>155 021 311</b>	<b>167 573 986</b>

## Placements selon leurs règles d'évaluation

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Placements évalués selon l'article R 343-9 Titres à revenu fixe	93 438 080	94 092 701	105 046 059	74 648 341	74 099 952	81 381 474
Placements évalués selon l'article R 343-10 Placements autres que les titres à revenu fixe	23 712 482	22 907 178	30 109 068	39 467 948	38 985 952	44 257 105
Placements évalués selon l'article R 343-13 Actifs représentatifs des contrats en unités de comptes	48 560 208	48 560 208	48 560 208	40 860 647	40 860 647	40 860 647
Placements évalués selon l'article 28 du décret 2004-342 du 21 avril 2004 Euros diversifiés	1 214 791	1 214 791	1 214 791	1 074 760	1 074 760	1 074 760
<b>Total Placements</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>	<b>156 051 696</b>	<b>155 021 311</b>	<b>167 573 986</b>
Autres IFT	-	-	-	-	-	-
<b>Total Placements</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>	<b>156 051 696</b>	<b>155 021 311</b>	<b>167 573 986</b>

## Placements selon leur affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	162 273 257	162 509 234	180 371 267	151 354 947	150 424 791	162 412 574
Valeurs déposées chez les cédantes	11 000	11 000	11 558	12 104	12 104	12 104
Valeurs affectées aux provisions techniques des patrimoines d'affectation	2 336 075	2 334 115	2 434 617	2 223 928	2 223 928	2 223 928
PERP	1 122 890	1 120 930	1 221 432	996 474	996 474	996 474
Eurocroissance / eurodiversifiés	978 411	978 411	978 411	1 012 128	1 012 128	1 012 128
Retraite professionnelle supplémentaire	234 774	234 774	234 774	215 326	215 326	215 326
Autres affectations ou sans affectation	2 305 229	1 920 529	2 112 684	2 460 717	2 360 488	2 925 380
<b>Total Placements</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>	<b>156 051 696</b>	<b>155 021 311</b>	<b>167 573 986</b>
Primes échues assurés débiteurs et créances assurés						
Comptes courants et caisse	1 362 288	1 362 288	1 362 288	1 388 436	1 388 436	1 388 436
Comptes de régularisation liés aux IFT						
Intérêts et loyers courus	1 283 290	1 283 290	1 283 290	1 394 333	1 394 333	1 394 333
<b>Total Actifs affectables</b>	<b>2 645 578</b>	<b>2 645 578</b>	<b>2 645 578</b>	<b>2 782 769</b>	<b>2 782 769</b>	<b>2 782 769</b>

## Provisions relatives aux placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provision pour débiteurs défaillants (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	-	-
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	451 657	411 967
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	507
<b>Total</b>	<b>451 657</b>	<b>412 474</b>

## Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Soldes non encore amortis	2 267 856	2 971 288
Soldes non encore repris	594 885	2 974 125

## Instruments financiers à terme

**Caractéristiques générales des contrats Caps**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Non distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, étalement au TRE

*Détail des contrats Caps en cours au 31 décembre 2019*

Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
04/02/2021	600 000
15/01/2020	900 000
24/02/2020	800 000
12/05/2020	300 000
14/05/2020	600 000
24/06/2020	600 000
21/04/2021	400 000
30/06/2021	400 000
23/06/2021	600 000
25/05/2021	600 000
21/04/2021	400 000
<b>Total</b>	<b>6 200 000</b>



**Caractéristiques générales des contrats *Futures***

1 Nature de la stratégie	Rendement
2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des obligations, protection du rendement distribué aux assurés
3 Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-9
4 Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés de taux
5 Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-9
7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats Futures en cours au 31 décembre 2019*

	Produit	Date d'échéance	Nominal (en milliers d'euros)
	FESX	20/03/2020	205 557
	FGBL	06/03/2020	136 442
	FOAT	06/03/2020	236 838

**Caractéristiques générales des contrats *sur options***

1 Nature de la stratégie	Rendement
2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3 Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4 Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5 Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-10
7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats sur options en cours au 31 décembre 2019*

	Libellé	Date d'échéance	Nominal (en milliers d'euros)
	SX5E 01 P3462.85	17/01/2025	200 000
	SX5E 01 P2570	16/01/2026	200 000
	SX5E 01 P3687.45	20/01/2023	200 000



**Caractéristiques générales des Swap de taux**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de IIFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de IIFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats des swap de taux en cours au 31 décembre 2019*

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAPF	50 000	12/06/2015	25/04/2033
SWAP BNP	100 000	13/06/2016	27/06/2023

**Caractéristiques générales des Equity Swap**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de IIFT et des titres R343-10
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de IIFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

## Détail des contrats Equity Swap en cours au 31 décembre 2019

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAPBNPFEQT1	200 000	11/12/2017	14/12/2020
SWAPBNPVE504	150 000	19/03/2019	07/01/2025
SWAPBNPVE507	200 000	19/03/2019	07/01/2029
SWAPBNPVE505	150 000	19/03/2019	07/01/2026
SWAPBNPVE506	150 000	19/03/2019	07/01/2027
SWAPBNPVE508	200 000	23/05/2019	17/12/2027
SWAPNATEF509	200 000	25/06/2019	08/01/2024
	<b>1 250 000</b>		

**Caractéristiques générales des Swap de devises**

1 Nature de la stratégie	Rendement
2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des fixings
3 Placements ou groupe de placements concernés	Emprunts en devises pour doter les succursales ou titres de participation
4 Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
5 Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

## Détail des contrats Swap de devises en cours au 31 décembre 2019

- les engagements reçus en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
USD	26/02/2019	04/03/2020	50 053		1,1153	44 878	
USD	26/04/2019	30/04/2020		69 236	1,1153		62 079
USD	03/05/2019	04/03/2020	62 914		1,1153	56 410	
USD	30/09/2019	30/09/2020		115 903	1,1153		103 920
EUR	10/12/2019	16/03/2020	288 541		1,0000	288 541	
EUR	10/12/2019	16/03/2020	289 467		1,0000	289 467	
EUR	10/12/2019	16/03/2020	288 569		1,0000	288 569	
EUR	10/12/2019	16/03/2020	288 539		1,0000	288 539	
USD	17/12/2019	15/01/2020	20 000		1,1153	17 932	
USD	28/05/2019	31/01/2020	49 315		1,1153	44 217	
<b>TOTAL USD</b>			<b>182 282</b>	<b>185 139</b>		<b>163 437</b>	<b>165 999</b>
<b>TOTAL EUR</b>			<b>1 155 116</b>	-		<b>1 155 116</b>	-

- les engagements donnés en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises		Cours clôture	Conversion en euros	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
TWD	26/02/2019	04/03/2020	1 513 975		33,5895	45 073	
TWD	26/04/2019	30/04/2020		2 113 690	33,5895		62 927
TWD	03/05/2019	04/03/2020	1 926 871		33,5895	57 365	
TWD	30/09/2019	30/09/2020		3 574 362	33,5895		106 413
USD	10/12/2019	16/03/2020	320 000		1,1153	286 918	
USD	10/12/2019	16/03/2020	321 000		1,1153	287 815	
USD	10/12/2019	16/03/2020	320 000		1,1153	286 918	
USD	10/12/2019	16/03/2020	320 000		1,1153	286 918	
EUR	17/12/2019	15/01/2020	17 921		1,1153	17 921	
TWD	28/05/2019	31/01/2020	1 541 934		33,5895	45 905	
<b>TOTAL TWD</b>			<b>4 982 780</b>	<b>5 688 052</b>		<b>148 343</b>	<b>169 340</b>
<b>TOTAL EUR</b>			<b>17 921</b>	-		<b>17 921</b>	-
<b>TOTAL USD</b>			<b>1 281 000</b>	-		<b>1 148 570</b>	-

### Caractéristiques générales des contrats Cross Currency Swap

1 Nature de la stratégie	Rendement
2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de change, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3 Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4 Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de variation des changes
5 Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Traitement comptable de la soule de manière symétrique au traitement de la surcote et des coupons à l'achat sur les titres

### Détail des contrats Cross Currency Swap en cours au 31 décembre 2019

- Engagements reçus en milliers d'euros

CCS	Devise	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	EUR	2 788 437
	<b>Total</b>	<b>2 788 437</b>

- Engagements donnés en milliers d'euros

CCS	Devise	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	GBP	170 328
CROSS CURRENCY SWAP	JPY	597 235
CROSS CURRENCY SWAP	USD	2 066 709
	<b>Total</b>	<b>2 834 271</b>



**Caractéristiques générales des contrats *Bonds Forward***

1	Nature de la stratégie	Investissement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des taux, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de baisse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Pas d'étalement au TRE, comptabilisation de l'obligation au prix d'achat prévu dans le contrat

*Détail des contrats *Bonds Forward* en cours au 31 décembre 2019*

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
29/10/2019	EUR	28/10/2022	100 000
<b>TOTAL</b>			<b>100 000</b>

**Caractéristiques générales des contrats *Swaptions***

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement linéaire de la valeur temps et étalement au TRE de la valeur intrinsèque

## Détail des contrats Swaptions en cours au 31 décembre 2019

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
07/09/2015	EUR	03/09/2025	200 000
15/09/2015	EUR	28/10/2025	300 000
27/11/2015	EUR	26/10/2023	300 000
21/01/2016	EUR	28/12/2023	300 000
27/04/2015	EUR	28/04/2025	200 000
01/02/2016	EUR	01/02/2024	200 000
12/02/2016	EUR	14/02/2024	300 000
16/03/2016	EUR	28/12/2023	500 000
29/03/2016	EUR	30/03/2026	500 000
01/04/2016	EUR	02/04/2026	500 000
06/04/2016	EUR	06/04/2026	500 000
11/04/2016	EUR	09/04/2026	500 000
10/06/2016	EUR	10/09/2025	300 000
14/06/2016	EUR	14/09/2027	300 000
06/07/2016	EUR	06/10/2025	500 000
25/08/2016	EUR	26/11/2027	300 000
26/09/2016	EUR	26/09/2025	300 000
14/12/2017	EUR	16/12/2025	300 000
03/04/2018	EUR	02/04/2026	300 000
11/04/2018	EUR	09/04/2026	500 000
29/05/2018	EUR	28/05/2026	300 000
29/06/2018	EUR	01/04/2026	500 000
05/07/2018	EUR	07/07/2026	500 000
06/09/2018	EUR	07/09/2023	300 000
11/09/2018	EUR	11/09/2025	300 000
05/12/2018	EUR	05/12/2024	300 000
24/01/2019	EUR	26/01/2021	300 000
26/02/2019	EUR	28/02/2024	300 000
08/03/2019	EUR	10/03/2021	200 000
26/03/2019	EUR	24/03/2023	400 000
29/03/2019	EUR	29/03/2024	300 000
26/04/2019	EUR	26/04/2024	500 000
15/05/2019	EUR	15/05/2026	300 000
28/05/2019	EUR	31/05/2024	200 000
04/06/2019	EUR	05/06/2024	500 000
24/06/2019	EUR	25/06/2021	500 000
03/07/2019	EUR	01/07/2021	500 000
30/07/2019	EUR	29/07/2021	300 000
30/08/2019	EUR	01/09/2021	500 000
23/10/2019	EUR	21/10/2021	250 000
<b>Total</b>			<b>14 350 000</b>

**Caractéristiques générales des contrats Swap Forward**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Condition de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats Swap Forward en cours au 31 décembre 2019*

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
-	-	-	-
-	-	-	-
<b>TOTAL</b>			-



### B.4.d Echancier des créances et des dettes

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

En milliers d'euros	31 décembre 2019			Total
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Primes restant à émettre	153	-	-	153
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	503 919	-	-	503 919
Créances nées d'opérations de réassurance	22 561	-	-	22 561
Personnel	10	-	-	10
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	28 984	-	-	28 984
Débiteurs divers				
<i>Comptes courants d'associés</i>	144 491	-	-	144 491
<i>Divers produits à recevoir</i>	209 756	-	-	209 756
<i>Autres</i>	256 090	-	-	256 090
<b>Total des créances</b>	<b>1 165 965</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 165 965</b>

En milliers d'euros	31 décembre 2019			Total
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	849 205	-	-	849 205
Dettes nées d'opérations de réassurance	61 579	-	-	61 579
Dettes envers des établissements de crédit	606 535	-	-	606 535
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	7 641 667	-	-	7 641 667
Personnel	2 364	-	-	2 364
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	60 118	-	-	60 118
Créanciers divers				
<i>Comptes courants d'associés</i>	1 058	-	-	1 058
<i>Divers charges à payer</i>	87 903	-	-	87 903
<i>Autres</i>	876 378	-	-	876 378
<b>Total des dettes</b>	<b>10 186 807</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 186 807</b>

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » :

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaieur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	350 496	293 431
Emprunts en CHF pour le financement des succursales	4 612	3 982
Titres donnés en pension en EUR	7 339 469	7 339 469
Autres dépôts et cautionnements en TWD	100 423	2 990
Autres dépôts et cautionnements en EUR	1 795	1 795
<b>Total</b>		<b>7 641 667</b>

#### Emprunts en devises

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales hors zone euro sont financés par la mise en place d'emprunts permanents libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurance Vie n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

### Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurance Vie (Code monétaire et financier - art L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est individualisée dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ».

## B.4.e Participations et entreprises liées

En milliers d'euros	Siège social	Capital social et primes d'émission	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur brute des titres inscrits au bilan	% capital détenu
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société.</b>						
<b>Filiales († 50%)</b>						
<b>Autres entreprises</b>						
SCI BNP PARIBAS PIERRE 1	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	114 593	115 460	10 364	201 946	99,99%
SCI BNP PARIBAS PIERRE 2	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	44 210	43 799	- 411	45 768	99,99%
SCI CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	725 235	728 891	58 566	1 475 212	99,99%
SCI ETOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	28 511	33 702	5 190	30 586	100,00%
SCI ODYSSEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	101 213	116 931	15 719	101 213	100,00%
SCI BOBIGNY JEAN ROSTAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	14 684	16 872	2 187	15 784	100,00%
SCI PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	28 120	34 944	6 825	32 385	100,00%
SCI 68/70 RUE DE LAGNY-MONTREUIL	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	13 560	15 700	2 140	36 198	100,00%
SCI RUEIL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	30 246	43 281	7 184	66 215	100,00%
SCI SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	36 356	41 411	5 054	40 546	100,00%
SCI NANTERRE GUILLERAIES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	29 100	31 561	2 461	30 770	100,00%
SCI VALEUR PIERRE EPARGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	221 943	223 370	23 147	251 209	99,98%
SCPI OPERA RENDEMENT	167 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	229 040	123 738	2 479	197 391	99,76%
SARL REUMAL INVESTISSEMENTS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	4 300	4 067	- 201	27 088	100,00%
SCI CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	148 761	148 890	6 294	148 076	100,00%
SCI SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	33 558	37 680	4 122	36 266	100,00%
SCI NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	9 015	9 682	668	9 279	100,00%
SCI CITYLIGHT BOULOGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	168 481	182 340	13 859	168 463	100,00%
SCI PARIS BATIGNOLLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	100 002	96 599	- 3 403	99 902	100,00%
SCA CAPITAL FRANCE HOTEL	22 rue de la Fédération 75015 Paris	159 353	144 365	1 331	200 002	98,30%
HAREWOOD HELENA 2	5 Aldermanbury Square London EC2V 7PB	61 514	87 016	2 796	61 514	100,00%
BNP PARIBAS EUROPEAN REAL ESTATE	60 J.F Kennedy L-1855 Luxembourg	161 690	161 690	-	44 400	59,68%
OPCI DIVERSIPIERRE	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92860 Issy les Moulineaux	1 064 636	1 106 081	17 647	1 816 124	91,55%
SARL CARMA GRAND HORIZON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	2 222	1 825	- 620	11 907	100,00%
SCI PARIS TURENNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	20 855	21 019	164	20 855	100,00%
OPCI C SANTE	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92860 Issy les Moulineaux	256 357	256 895	12 691	146 918	81,89%
<b>Participations (de 10 à 50%)</b>						
<b>Autres entreprises</b>						
SAS DEFENSE CB3	117 quai de pdt Roosevelt 92130 ISSY	46 125	29 441	- 8 846	54 477	25,00%
SAS EPL (ex EP1) ACTION A	167 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	63 809	68 298	3 661	34 304	34,30%
SAS VELIZY HOLDING	1 rue des Italiens - 75009 Paris	66 681	32 302	2	24 290	33,33%
SCA EUROPEAN LOGISTIC INCOME VENTURE	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	79 410	195	- 643	8 690	10,96%
EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE SCA	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	122 518	- 156 289	- 5 740	16 967	13,99%
SCI ALPHA PARK	1 rue des Italiens - 75009 Paris	19 700	25 286	5 586	9 850	50,00%
AEW IMMOCOMMERCIAL 3	8 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	229 564	233 295	17 186	68 428	20,48%
SCI FONDIS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	64 045	67 631	3 586	22 011	25,00%
SCI FONCIERE PARTENAIRE	167 Quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy Les	83 971	89 507	4 697	16 794	20,00%
SCI LIBERTE	4 rue Auber - 75009 Paris	96 005	107 483	11 478	51 003	50,00%
SCI PORTES DE CLAYE	21 avenue Kléber - 75116 Paris	226 580	225 058	- 1 521	102 231	45,00%
SCI VENDOME ATHENES	100 espi Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	102 545	75 978	- 26 567	51 258	50,00%
SCI SCOO	5 avenue Kléber - 75116 Paris	366 269	386 682	19 789	253 895	46,36%
IMMEO AG & CO. KG RESIDENTIAL	110 -112 Keplerstraße - 45147 Essen	1 138 936	2 962 957	347 855	186 486	13,86%
SAS FLEURS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	13 108	1 063	- 2 021	20 356	33,33%
SAS FONDS EUROFFICE	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	130 271	81 424	- 16 199	16 698	12,84%
COMMERCIAL REAL ESTATE LOANS SCA	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	113 768	113 768	6 184	13 046	13,11%
CBREI LOG	chiphol Boulevard 281 WTC Schiphol, G Tower, 7th floor	44 673	49 315	75	22 938	13,70%
PRADERA PERF	Centre Etoile 11/13 Boulevard de la Foire L-1528	109 173	109 173	1 118	51 476	16,72%
FDM (FONCIERE DES MURS)	10 avenue Kléber - 75116 Paris	750 175	1 851 131	188 724	275 095	10,85%
EOMF	7, rue Scribe 75009 Paris	1 154 897	1 919 293	259 134	184 372	16,90%
PREIM HEALTHCARE	83 Avenue Marceau - 75116 Paris 16	316 071	380 337	17 234	64 172	19,21%
SCI NUOVO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	73 724	82 527	8 803	39 080	50,00%
OPCI Plein Air Property Fund	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92860 Issy les	69 132	72 168	4 878	13 500	11,80%
SCI HEMISPHERE	100-104 avenue de France 75013 PARIS	61 818	61 701	- 118	12 045	20,00%
FREY	1 rue René Cassin 51430 Bezannes	nc	581 000	25 200	81 788	11,30%
GMBH HORIZON DEVELOPMENT	40476 Düsseldorf (Allemagne), Johannstrasse 37,	25 130	21 861	442	19 908	33,30%
BATIPART PARTICIPATIONS SAS	4-6 rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg	25 064	27 278	- 3 885	17 270	29,60%
OPCI PWH	23 rue du Roule, 75001 Paris	271 374	286 509	15 345	97 377	30,51%
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la société</b>						
<b>Total des filiales</b>					<b>19 197</b>	
<b>Total des participations</b>					<b>29 006</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>7 194 025</b>	



Cardif Assurance Vie est, au 31 décembre 2019, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
SCI BNP PARIBAS PIERRE 1	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	342.379.161
SCI BNP PARIBAS PIERRE 2	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	352.844.658
SCI CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	314.370.040
SCI ETOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	505.093.658
SCI FONTENAY PLAISANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	537.852.683
SCI ODYSSEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	505.093.625
SCI BOBIGNY JEAN ROSTAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	520.732.488
SCI PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489.126.649
SCI 68/70 RUE DE LAGNY-	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	440.114.999
SCI PARIS COURS DE VINCENNES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489.126.581
SCI SAINT DENIS JADE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	509.210.001
SCI RUE MOUSSORGSKY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	431.304.831
SCI RUEIL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	393.398.441
SCI SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532.709.532
SCI NANTERRE GUILLERAIES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532.696.952
SCI VALEUR PIERRE EPARGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	318.881.547
SNC LES RESIDENCES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SNC	351.700.075
SCI CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	750.546.921
SCI SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.284.959
SCI NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.284.678
SCI FP VELIZY	167 Quai de la bataille de Stalingrad -92867 Issy Les Moulineaux	SCI	538.437.773
SCI FP PARIS 19	167 Quai de la bataille de Stalingrad -92867 Issy Les Moulineaux	SCI	538.447.269
SCI VILLEURBANNE STALINGRAD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.261.809
SCI LE MANS GARE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.260.223
SCI CITYLIGHT BOULOGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	798.479.564
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812.123.875
GIE BNP PARIBAS ASSURANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	GIE	318.246.899
SCI DEFENSE ETOILE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414.894.279
SCI DEFENSE VENDOME	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414.894.329
SCI RUEIL ARIANE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	438.281.255
SCI COROSA	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	692.009.749
SCI AGATHE RETAIL FRANCE	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	487.633.588
SCI ALPHA PARK	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	488.965.534
SCI FONDIS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	438.627.325
SCI FONCIERE PARTENAIRES	167 Quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	SCI	533.590.980
SCI BOULERAGNY	100 espl Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	750.832.313
SCI LIBERTE	4 rue Auber - 75009 Paris	SCI	751.340.613
SCI PORTES DE CLAYE	21 avenue Kléber - 75116 Paris	SCI	750.443.152
SCI PRIMONIAL CAPIMMO	15-19 avenue de Suffren - 75007 Paris	SCI	823.219.696
SCI IMEFA VELIZY	50/56 rue de la Procession - 75015 Paris	SCI	434.770.962
SCI VENDOME ATHENES	100 espl Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	354.058.232
SC SCOO	5 avenue Kléber - 75116 Paris	SC	309.660.504
SCI FONDS DE LOGEMENT	100 avenue de France - 75013 Paris	SCI	803.636.760
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812.123.875
SCI HEMISPHERE	100-104 avenue de France 75013 PARIS	SCI	823.219.696
SCI CLICHY NUOVO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	792.456.733
SCI BATIPART PIGALLE	28 avenue Victor Hugo- 75116 Paris	SCI	842.827.859
SCI BIV MALAKOFF	28 avenue Victor Hugo- 75116 Paris	SCI	840.135.834
SCI PARIS TURENNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	852.462.944

### B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
<b>PLACEMENTS</b>				
Actions et autres titres à revenu variable	61 531	7 134	59 936	7 133
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	4 354 084	6 645	4 832 498	6 645
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR	71 548	-	71 548	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	73 049	-	104 154	-
Autres placements	-	-	-	-
Créances espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	63 458	-	59 925	-
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>	<b>4 623 670</b>	<b>13 779</b>	<b>5 128 061</b>	<b>13 778</b>
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	3 318 013	-	2 703 683	-
Placements immobiliers et autres placements	1 871 830	1 662 267	1 881 213	1 643 565
<b>CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
. créances sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
. créances sur les intermédiaires d'assurance	26 682	-	27 794	-
. autres créances	11 854	35 761	11 854	30 468
Créances nées d'opérations de réassurance	1 273	-	2 089	-
Débiteurs divers	394 878	164 084	324 167	164 524
Comptes de régularisation	425 724	179	282 418	146
<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>860 411</b>	<b>200 024</b>	<b>648 322</b>	<b>195 138</b>
<b>DETTES</b>				
Passifs subordonnés	2 014 169	-	2 014 493	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	258 475	10 236	233 509	10 333
Autres dettes	8	-	8	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	786	30	3 988	30
Dettes envers les établissements de crédit	602 155	-	754 918	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	297 413	1 795	624 942	1 838
Pensions livrées	1 479 690	-	2 374 348	-
Créditeurs divers	604 284	57 527	471 226	45 931
Comptes de régularisation	147 599	13 831	156 450	28 836
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 404 579</b>	<b>83 419</b>	<b>6 633 882</b>	<b>86 968</b>

### B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social, entièrement libéré, se compose de 44 947 968 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

En milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2018	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Mouvement sur la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2019
Capital social	719 167	-	-	-	719 167
<b>Total Capital</b>	<b>719 167</b>	-	-	-	<b>719 167</b>
Prime d'émission	834 217	-	-	-	834 217
Prime de fusion	619 480	-	-	-	619 480
<b>Total Primes liées au capital social</b>	<b>1 453 697</b>	-	-	-	<b>1 453 697</b>
Réserve de capitalisation	1 526 553	-	184 495	-	1 711 048
Autres réserves	-	-	-	-	-
Fonds de garantie des assurés	25 766	1 156	-	-	26 922
<b>Total Réserves</b>	<b>1 552 319</b>	<b>1 156</b>	<b>184 495</b>	-	<b>1 737 970</b>
Report à nouveau	430	- 229	-	-	201
Résultat de l'exercice	564 125	- 564 125	-	493 922	493 922
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 289 739</b>	<b>- 563 198</b>	<b>184 495</b>	<b>493 922</b>	<b>4 404 957</b>
Dividendes distribués	-	563 198	-	-	-

### B.4.h Passifs subordonnés

Nature	Date	Nominal (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Intérêt annuel	Paiement	Échéance	Souscrit par
Emprunt	18/12/2015	182 000	1	182 000	Taux variable	Trimestriellement	18/12/2025	BNP Paribas SA
Titres	03/07/2018	516 000	1	516 000	Taux variable	Trimestriellement	03/07/2028	BNP Paribas Cardif
Titres	27/09/2016	650 000	1	650 000	Taux variable	Trimestriellement	27/09/2026	BPSS Lux Branch
<b>TOTAL TSR</b>				<b>1 348 000</b>				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2019 pour les TSR s'élèvent à 1 765 milliers d'euros.

Nature	Date	Nominal (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Intérêt annuel	Paiement	Souscrit par
Titres	22/12/1999	10 000	1	10 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Titres	26/12/2000	25 000	1	25 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Emprunt	23/12/2004	32 000	1	32 000	Taux fixe	Annuellement	BNP Paribas SA
Emprunt	23/12/2004	125 000	1	125 000	Taux fixe	Annuellement	BNP Paribas SA
Emprunt	15/10/2007	200 000	1	200 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Titres	18/12/2014	270 000	1	270 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
<b>TOTAL TSDI / PSDI</b>				<b>662 000</b>			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2019 pour les TSDI s'élèvent à 2 404 milliers d'euros.

Le remboursement de ces titres et prêts n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.



## B.5 Autres informations sur le bilan

### B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

### B.5.b Couverture des engagements libellés en unités de compte

Les engagements libellés en unités de compte d'un montant de 49 396 500 milliers d'euros sont couverts d'une part, par les placements libellés en unités de compte pour un montant de 48 794 982 milliers d'euros et d'autre part, par des titres reçus en nantissement en unités de compte pour 486 873 milliers d'euros.

### B.5.c Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 283 290	1 394 334
Frais d'acquisition reportés	193 168	201 929
Autres comptes de régularisation – actif		
Primes versées sur IFT	812 261	680 066
Impôt différé actif	138 864	186 036
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	654 620	669 738
Autres	291 335	222 180
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>3 373 539</b>	<b>3 354 283</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	978 651	940 782
Report de commissions reçues des réassureurs	55 779	73 336
Comptes de régularisation liés aux IFT	479 237	705 830
Autres	718 224	316 791
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>2 231 891</b>	<b>2 036 739</b>

### B.5.d Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 281	27 703
Créances nées d'opérations de réassurance	5 816	5 997
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	918	1 278
Débiteurs divers	209 756	235 436
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>242 771</b>	<b>270 414</b>

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	346 408	266 344
Dettes nées d'opérations de réassurance	895	395
Personnel	2 242	1 899
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	31 168	33 663
Créanciers divers	87 903	62 131
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>468 616</b>	<b>364 432</b>

### B.5.e Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
Provisions pour investissements	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>103 133</b>	<b>81 286</b>
Provisions pour litiges	14 169	9 430
Autres	88 964	71 856
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	<b>32 092</b>	<b>28 085</b>
Provisions pour retraite	9 084	6 230
Provisions pour avantages sociaux	23 008	21 855
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>5 941</b>	<b>6 160</b>
Impôts différés passif	4 952	5 725
Autres	989	435
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>141 166</b>	<b>115 531</b>

### B.5.f Opérations en devises étrangères

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>
Actifs incorporels	191
Placements	7 030 812
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	9 816 792
Part des réassureurs dans les provisions techniques	8 935
Créances	36 471
Autres actifs	129 929
Comptes de régularisation – Actif	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 023 130</b>
Capitaux propres	987 116
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	515 072
Provisions techniques des contrats en UC	9 249 593
Provisions pour risques et charges	1 241
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	406 281
Compte de régularisation – Passif	5 863 827
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 023 130</b>

Détail par devise au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Total Bilan</b>
Dollar Australien	-
Lev Bulgare	20 064
Dollar Canadien	544
Franc Suisse	150 509
Yuan Chinois	-
Couronne Danoise	4 425
Livre Sterling	194 582
Dollar Hong Kong	-
Yen	630 537
Couronne Norvégienne	560
Leu Roumain	4 661
Couronne Suédoise	21 728
Dollar Taiwan	9 520 532
Dollar US	6 474 988
<b>TOTAL</b>	<b>17 023 130</b>

### B.5.g Informations relatives aux PERP

Cardif Assurance Vie est l'organisme de gestion de 2 produits PERP (Plan d'épargne retraite populaire)

Conformément au Code des assurances, chacun des deux produits fait l'objet d'un patrimoine d'affectation isolé dans un canton légal. Les opérations relatives à la gestion des plans d'épargne retraite sont ainsi comptabilisées via une comptabilité auxiliaire spécifique.

Un compte de liaison reprend les transferts entre le patrimoine du plan d'épargne retraite et celui de l'organisme gestionnaire Cardif Assurance Vie, en cas de changement d'affectation d'actifs et de transferts de charges ou de produits entre les deux patrimoines.

Les plus ou moins-values sur cession de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (*FIFO First In First Out*) sur chaque patrimoine d'affectation et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Dans le cas particulier du plan d'épargne retraite, la réserve de capitalisation mouvementée en cas de réalisation de plus- ou moins-values de placements relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances est présentée en « Autres provisions techniques ». Au cours de l'exercice 2019, cette réserve a été mouvementée comme suit dans les différents Plans d'épargne retraite.

Réserve de capitalisation (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	
	PERP Multiplus	PERP
Solde d'ouverture	2 220	7 567
Dotation (+)	404	1 371
Reprise (-)	- 292	- 778
Solde de clôture	2 332	8 160

La provision pour dépréciation durable est calculée pour chaque patrimoine d'affectation selon des modalités identiques à celles appliquées aux actifs de la société d'assurance (cf. paragraphe B.3.c section provision pour dépréciation sur les placements). De même, la provision pour risque d'exigibilité est évaluée au niveau de chaque plan d'épargne retraite.

#### Provisions constituées sur les actifs des patrimoines d'affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2019	
	PERP Multiplus	PERP
Provision pour dépréciation durable	-	-
Provision pour risque d'exigibilité	-	-



## Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

PERP MULTIPLUS (en milliers d'euros)	31 décembre 2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts	6 393	6 393	6 466
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	27 752	27 752	33 472
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	11 441	11 441	11 559
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	136 774	135 545	150 919
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et	54	54	54
<b>Sous total</b>	<b>182 414</b>	<b>181 185</b>	<b>202 469</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	564	564	564
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	19 332	19 332	19 332
- autres OPCVM	191 002	191 002	191 002
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>210 898</b>	<b>210 898</b>	<b>210 898</b>
11. Autres instruments financiers à terme	-	151	-
<b>TOTAL DES LIGNE 1 A 10</b>	<b>393 312</b>	<b>392 234</b>	<b>413 367</b>

PERP (en milliers d'euros)	31 décembre 2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts	8 708	8 708	8 797
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	66 644	66 644	91 122
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	26 368	26 368	29 027
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	333 414	332 211	384 678
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et	112	112	112
<b>Sous total</b>	<b>435 246</b>	<b>434 043</b>	<b>513 736</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	145	145	145
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	16 093	16 093	16 093
- autres OPCVM	278 092	278 092	278 092
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>294 330</b>	<b>294 330</b>	<b>294 330</b>
11. Autres instruments financiers à terme	-	324	-
<b>Total Placements</b>	<b>729 576</b>	<b>728 697</b>	<b>808 066</b>

## Ventilation des provisions techniques pour chaque plan d'épargne retraite

Provisions (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	
	PERP Multiplus	PERP
Provisions techniques des contrats en UC	210 846	294 612
Provisions d'assurance vie	175 245	408 764
Provisions pour sinistres (vie)	1 128	3 088
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	207	17 386
Provision technique de diversification	2 332	8 160
<b>Total</b>	<b>389 758</b>	<b>732 010</b>

**B.5.h Informations relatives aux Produits Croissance**

Conformément à l'article L.134-2 du Code des assurances, Cardif Assurance Vie établit une ou plusieurs comptabilités auxiliaires d'affectation pour ces produits.

Les opérations relatives à la gestion de ces produits sont ainsi comptabilisées via des comptabilités auxiliaires spécifiques.

## Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

Produits Diversifiés (en milliers d'euros)	31 décembre 2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	41 247	41 247	41 247
3) Parts d'OPCVM diversifiés	174 889	174 889	174 889
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	77 702	77 702	77 702
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	684 573	684 573	684 573
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>978 412</b>	<b>978 412</b>	<b>978 412</b>
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>978 412</b>	<b>978 412</b>	<b>978 412</b>



## Ventilation des provisions techniques pour les produits diversifiés

<i>Provisions au 31/12/2019 (en milliers d'euros)</i>	<b>Produits Diversifiés</b>
Provisions pour participation aux bénéfices	22
Provision technique de diversification	118 162
Provisions d'assurance vie	861 283
<b>TOTAL</b>	<b>979 467</b>

**B.5.i Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire**

Conformément à l'article L.143-4 du Code des Assurances, Cardif Assurance Vie établit une comptabilité auxiliaire d'affectation pour les opérations de ce type.

<i>Retraite professionnelle supplémentaire (en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
3) Parts d'OPCVM diversifiés	-	-	-
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	234 774	234 774	234 774
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>234 774</b>	<b>234 774</b>	<b>234 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>234 774</b>	<b>234 774</b>	<b>234 774</b>

## Ventilation des provisions techniques

<i>Provisions (en milliers d'euros)</i>	<b>Retraite Professionnelle Supplémentaire</b>
Provisions techniques des contrats en UC	234 728
<b>TOTAL</b>	<b>234 728</b>

## B.5.j Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Reçus des entreprises liées</b>	<b>4 452 967</b>	<b>4 482 386</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 598	2 598
Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés	-	-
Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus	2 598	2 598
Autres engagements reçus	-	-
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	194 803	130 800
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	4 255 566	4 348 988
Contrats de caps	1 700 000	3 200 000
Contrats sur options	400 000	-
Contrats equity swap	1 050 000	700 000
Contrats de cross currency swap	455 566	298 988
Contrats de swap forward	-	-
Contrats de swap de taux	650 000	150 000
Contrats d'échange de taux	-	-
<b>Reçus d'autres entreprises</b>	<b>22 868 219</b>	<b>19 050 960</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Opérations immobilières	200 796	201 621
Autres engagements reçus	-	-
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement	1 584 552	1 923 607
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	21 082 871	16 925 732
Contrats de caps	4 500 000	6 900 000
Contrats sur options	200 000	-
Contrats equity swap	200 000	-
Contrats de swaption	13 850 000	9 300 000
Contrats de bond forward	-	-
Contrats de cross currency swap	2 332 871	725 732
Contrats d'échange de taux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 321 186</b>	<b>23 533 346</b>

## B.5.k Engagements donnés

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Donnés aux entreprises liées</b>	<b>2 338 383</b>	<b>1 738 124</b>
Avals, cautions	15 415	15 415
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	468 881	449 698
<i>Promesse d'achats de valeur mobilière</i>	24 500	49 500
<i>Opérations immobilières</i>	444 381	400 198
Autres engagements donnés	-	-
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	190 213	129 010
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	1 663 873	1 144 001
<i>Contrats de caps</i>	-	-
<i>Contrats sur option</i>	-	-
<i>Contrats equity swap</i>	1 050 000	700 000
<i>Contrats de swap forward</i>	-	-
<i>Contrats de cross currency swap</i>	463 873	294 001
<i>Contrats de swap de taux</i>	150 000	150 000
<i>Contrats d'échange de taux</i>	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	-	-
<b>Donnés aux autres entreprises</b>	<b>5 611 385</b>	<b>3 924 997</b>
Autres engagements donnés	450 100	451 167
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	-	-
Contractuels	-	-
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	1 484 174	1 896 698
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	3 149 235	1 031 953
<i>Contrats d'échange de taux</i>	-	-
<i>Contrats de cross currency swap</i>	2 370 398	737 171
<i>Contrats de future</i>	578 838	294 782
<i>Contrats equity swap</i>	200 000	-
<i>Contrats de caps</i>	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	527 875	545 179
<b>TOTAL</b>	<b>7 949 768</b>	<b>5 663 121</b>

## B.6 Informations sur le compte de résultat

### B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2019
Revenus des participations	172 261	-	172 261
Revenus des placements Immobiliers	83 164	164 153	247 317
Revenus des autres placements	-	3 127 408	3 127 408
Autres revenus financiers	-	-	-
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>255 425</b>	<b>3 291 561</b>	<b>3 546 986</b>
<b>Total des frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>- 201 606</b>	<b>- 542 804</b>	<b>- 744 410</b>
<b>Total des autres produits de placements</b>	<b>103 828</b>	<b>1 562 628</b>	<b>1 666 456</b>
<b>Total des autres charges de placements</b>	<b>- 38 498</b>	<b>- 1 466 861</b>	<b>- 1 505 359</b>

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.



## B.6.b Compte de résultat technique par catégorie vie

En milliers d'euros	Contrats de capitalisation		Contrats individuels d'assurance			Contrats collectifs d'assurance	
	Prime Unique	Primes Périodiques	Temporaire Décès	Prime Unique	Primes Périodiques	En cas de Décès	En cas de Vie
Primes	720 298	-	412 105	6 054 727	55 224	1 246 112	431 392
Charges des prestations	650 823	-	102 506	6 077 648	20 167	346 261	262 690
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	66 545	-	45 272	- 18 310	28 617	61 748	172 308
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 930</b>	-	<b>264 327</b>	<b>- 4 612</b>	<b>6 439</b>	<b>838 104</b>	<b>- 3 606</b>
Frais d'acquisition	5 254	-	110 861	74 685	- 7 993	590 057	3 470
Autres charges de gestion nettes	39 010	-	47 629	410 728	5 796	95 285	19 177
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>44 264</b>	-	<b>158 491</b>	<b>485 412</b>	<b>- 2 197</b>	<b>685 342</b>	<b>22 647</b>
Produits nets des placements	275 247	-	12 449	2 160 086	8 100	18 043	166 411
Participation aux résultats	184 497	-	5 384	1 590 508	2 962	3 148	121 281
<b>Solde financier</b>	<b>90 750</b>	-	<b>7 065</b>	<b>569 578</b>	<b>5 138</b>	<b>14 895</b>	<b>45 130</b>
Primes cédées	69	-	22 488	32 142	457	217 639	- 12
Part des réassureurs dans les charges de prestations	3 340	-	10 625	116 513	383	66 845	3 792
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurances vie et autres provisions techniques	- 3 266	-	1 156	- 80 313	-	17 086	- 9 784
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	395	-	-	19 602	-	658	1 520
Commissions reçues des réassureurs	-	-	4 138	1 951	-	46 366	- 232
<b>Solde de réassurance</b>	<b>400</b>	-	<b>- 6 569</b>	<b>25 611</b>	<b>- 74</b>	<b>- 86 683</b>	<b>- 4 692</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>49 816</b>	-	<b>106 332</b>	<b>105 165</b>	<b>13 700</b>	<b>80 973</b>	<b>14 185</b>
Montant des rachats	- 634 742	-	- 10 838	- 3 863 983	- 13 110	-	- 5 968
Intérêts techniques bruts de l'exercice	98	-	5 345	29 280	47	713	38 865
Provisions techniques brutes à la clôture	10 403 223	-	668 959	82 597 202	347 712	995 500	6 210 331
Provisions techniques brutes à l'ouverture	10 153 334	-	623 221	80 973 292	318 792	906 352	5 916 629

En milliers d'euros	Contrats d'assurance vie ou de Capitalisation en unités de compte		PERP		Retraite professionnelle supplémentaire	Contrats Croissance	Acceptations	TOTAL
	Prime Unique	Primes Périodiques	Fonds Général	Unités de comptes				
Primes	6 072 598	-	30 723	29 285	-	25 914	10 311	15 088 689
Charges des prestations	3 169 007	-	23 658	17 168	14 131	111 570	35 612	10 831 241
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	8 698 170	-	5 775	103 880	17 250	- 10 967	- 26 420	9 143 868
Ajustement ACAV	6 172 705	-	-	97 331	31 585	-	-	6 301 621
<b>Solde de souscription</b>	<b>378 126</b>	-	<b>1 290</b>	<b>5 568</b>	<b>204</b>	<b>- 74 689</b>	<b>1 119</b>	<b>1 415 201</b>
Frais d'acquisition	167 200	-	532	245	-	369	942	945 622
Autres charges de gestion nettes	108 538	-	2 486	195	528	6 915	889	737 176
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>275 738</b>	-	<b>3 018</b>	<b>440</b>	<b>528</b>	<b>7 284</b>	<b>1 831</b>	<b>1 682 798</b>
Produits nets des placements	111 205	-	12 887	- 231	2 099	88 784	11 492	2 866 572
Participation aux résultats	83 553	-	8 727	40	2 218	6	6 171	2 008 495
<b>Solde financier</b>	<b>27 652</b>	-	<b>4 160</b>	<b>- 271</b>	<b>- 119</b>	<b>88 778</b>	<b>5 321</b>	<b>858 077</b>
Primes cédées	15 803	-	-	-	-	-	-	288 586
Part des réassureurs dans les charges de prestations	31 095	-	-	-	-	-	-	232 593
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurances vie et autres provisions techniques	18 901	-	-	-	-	-	-	- 56 220
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	543	-	-	-	-	-	-	22 718
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	52 223
<b>Solde de réassurance</b>	<b>34 736</b>	-	-	-	-	-	-	<b>- 37 272</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>164 777</b>	-	<b>2 432</b>	<b>4 857</b>	<b>- 443</b>	<b>6 805</b>	<b>4 609</b>	<b>553 208</b>
Montant des rachats	- 2 437 658	-	- 5 888	- 5 820	-	- 107 447	- 20 508	- 7 105 962
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	6	-	-	-	78	74 432
Provisions techniques brutes à la clôture	48 657 346	-	623 550	505 457	234 728	979 489	415 598	152 639 095
Provisions techniques brutes à l'ouverture	39 875 689	-	607 238	401 537	215 260	990 456	435 363	141 417 163

## B.6.c Compte de résultat technique par catégorie non vie

En milliers d'euros	Contrats de dommages corporels				Acceptations	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres		
Primes acquises	33 314	65 863	1 348	439 598	12 412	552 534
Primes	33 257	65 566	1 347	453 342	- 8 474	545 038
Charges des provisions pour primes non acquises	- 56	- 297	- 1	13 744	- 20 886	- 7 496
Charges des prestations	18 507	13 841	827	224 884	6 495	264 554
Prestations et frais payés	18 951	11 610	883	176 215	4 763	212 422
Charges des provisions des prestations et divers	- 444	2 231	- 56	48 669	1 732	52 132
<b>Solde de souscription</b>	<b>14 806</b>	<b>52 023</b>	<b>521</b>	<b>214 714</b>	<b>5 917</b>	<b>287 981</b>
Frais d'acquisition	4 808	30 837	471	203 739	4 688	244 543
Autres charges de gestion nettes	3 905	8 018	216	34 577	834	47 550
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>8 713</b>	<b>38 855</b>	<b>686</b>	<b>238 317</b>	<b>5 522</b>	<b>292 093</b>
Produit net des placements	66	589	5	21 172	22	21 854
Participation aux résultats	-	29	-	9 855	-	9 884
<b>Solde financier</b>	<b>66</b>	<b>560</b>	<b>5</b>	<b>11 317</b>	<b>22</b>	<b>11 970</b>
Part réassureurs dans les primes acquises	91	954	126	81 131	10 146	92 448
Part des réassureurs dans les prestations payées	26	603	57	52 963	4 144	57 793
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	1	- 31	-	- 1 832	1 802	- 60
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	1 662	-	1 662
Commissions reçues des réassureurs	38	65	64	31 040	3 733	34 940
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 26</b>	<b>- 318</b>	<b>- 5</b>	<b>2 702</b>	<b>- 467</b>	<b>1 886</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>6 134</b>	<b>13 410</b>	<b>- 165</b>	<b>- 9 584</b>	<b>- 50</b>	<b>9 745</b>
Provisions pour primes non acquises à la clôture	486	7 225	64	364 210	45 727	417 712
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	542	7 522	65	350 467	66 613	425 209
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 016	20 228	237	590 947	14 553	628 981
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 460	17 904	293	531 408	12 821	565 886
Autres provisions techniques à la clôture	-	69	-	150 509	-	150 578
Autres provisions techniques à l'ouverture	-	133	-	151 524	-	151 657



## B.6.d Autres informations sur le compte de résultat

### Moyens généraux

Cardif Assurance Vie n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE BNP Paribas Cardif réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de prestation de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

Les charges de personnel, détaillées ci-après, correspondent aux salariés des succursales étrangères.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires	19 398	17 039
Pension de retraite	447	898
Charges sociales	5 698	3 871
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 542</b>	<b>21 808</b>

### Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé sur l'exercice s'élève à 1 500 442 milliers d'euros. Il comprend 664 855 milliers d'euros au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versées en France aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas.

## Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Non vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>274 712</b>	<b>276 365</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>266 346</b>	<b>261 849</b>
<i>Espagne</i>	60 389	61 372
<i>Portugal</i>	8 624	8 390
<i>Allemagne</i>	156 384	157 379
<i>Autriche</i>	45	34
<i>Italie</i>	8 138	8 523
<i>Belgique</i>	9 221	9 137
<i>Roumanie</i>	240	225
<i>Bulgarie</i>	23 305	16 789
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>12 455</b>	<b>13 872</b>
<i>Japon</i>	-	696
<i>Taiwan</i>	12 471	13 469
<i>Suisse</i>	- 17	- 293
<b>Total Non Vie</b>	<b>553 512</b>	<b>552 086</b>
<b>Vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>11 821 383</b>	<b>13 821 556</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>794 766</b>	<b>751 565</b>
<i>Espagne</i>	170 689	181 195
<i>Italie</i>	289 648	240 535
<i>Allemagne</i>	159 501	177 145
<i>Autriche</i>	- 6 438	- 10 022
<i>Belgique</i>	144 000	130 903
<i>Portugal</i>	16 924	16 261
<i>Roumanie</i>	5 153	4 989
<i>Bulgarie</i>	15 289	10 559
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>2 462 229</b>	<b>2 256 595</b>
<i>Japon</i>	-	105 919
<i>Taiwan</i>	2 462 224	2 150 653
<i>Suisse</i>	5	23
<b>Total Vie</b>	<b>15 078 378</b>	<b>16 829 716</b>
<b>Total général</b>	<b>15 631 890</b>	<b>17 381 802</b>

## Mouvements de portefeuille

Les mouvements de portefeuille s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Entrées de portefeuille nettes de réassurance	44 149	20 908
Sorties de portefeuille nettes de réassurance	71 166	99 277

Les montants d'entrée et de sortie de portefeuille de l'exercice s'élèvent respectivement à :

- 44 millions d'euros repris dans la rubrique « primes » ;
- 71 millions d'euros dans les rubriques « prestations et frais payés »

et ne concernent que des opérations non soumises à autorisation administrative.

## Autres produits techniques

Les autres produits techniques se composent principalement de profits divers sur des contrats d'Epargne Individuelle, de commissions de gestion pour le compte de tiers et de commissions d'apéritition.

### B.6.e Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat de l'exercice	493 922	564 125
Impôt de l'exercice	250 720	374 091
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>744 642</b>	<b>938 216</b>
Variation de la provision pour investissement	-	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires et avant impôt</b>	<b>744 642</b>	<b>938 216</b>

### B.6.f Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	204 074	380 815
Impôts différés	46 646	- 6 724
<b>Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs</b>	<b>250 720</b>	<b>374 091</b>

**B.6.g Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	250 728	372 687
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	- 8	1 404
<b>Impôt courant</b>	<b>250 720</b>	<b>374 091</b>

**B.6.h Ventilation des opérations exceptionnelles**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits de cession des éléments d'actif	-	10
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	13	4 432
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>13</b>	<b>4 442</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	27
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	37	893
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>37</b>	<b>920</b>

**B.6.i Détail du résultat non technique**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres produits non techniques	9 345	2 033
Autres produits non techniques - réserve capitalisation	97 247	85 995
Étalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence	44	58
Honoraires et commissions	-	-
<b>Total autres produits non techniques</b>	<b>106 636</b>	<b>88 086</b>
Autres commissions versées non techniques	89	89
Autres charges non techniques	82	99
Autres charges non techniques - réserve de capitalisation	-	3 776
<b>Total autres charges non techniques</b>	<b>171</b>	<b>3 964</b>

## B.6.j Provisions d'assurance vie

### Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

La variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019
Charges des provisions d'assurance-vie	289 432
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporés directement aux provisions d'assurance vie	1 274 410
Ecart de conversion	19 456
Frais d'arbitrage	8 968
Entrées / sorties sur arbitrage	1 621 531
<b>Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture</b>	<b>3 213 797</b>

### Éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Les éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers se récapitulent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>A - Participation aux résultats totale</b>	<b>2 577 745</b>	<b>2 355 116</b>	<b>2 513 183</b>	<b>2 188 030</b>	<b>1 906 230</b>
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 958 990	1 699 469	1 689 267	1 568 556	1 314 402
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	618 755	655 647	823 916	619 474	591 828
<b>B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A331-3</b>					
B1 : Provisions mathématiques moyenne	87 152 988	89 693 400	91 639 054	95 002 335	99 239 741
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	2 343 398	1 968 333	1 980 718	1 910 996	1 580 691
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats	2 577 745	2 355 116	2 513 183	2 188 030	1 906 230
B3a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 958 990	1 699 469	1 689 267	1 568 556	1 314 402
B3b : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	618 755	655 647	823 916	619 474	591 828



## B.6.k Provisions pour sinistres à payer

### Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	565 879
<b>A déduire</b>	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	179 420
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	379 579
<b>BONIS (OU MALIS)</b>	<b>6 880</b>

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercices de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements	168 161	149 452	128 794		
Provisions	76 777	117 080	325 531		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>244 938</b>	<b>266 532</b>	<b>454 325</b>		
Primes acquises (P)	490 945	490 120	522 063		
Pourcentage (S/P)	49,9%	54,4%	87,0%		
<b>Inventaire 2018</b>					
Règlements	186 157	185 830	214 051	134 661	
Provisions	46 225	79 051	130 870	364 811	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>232 382</b>	<b>264 882</b>	<b>344 921</b>	<b>499 472</b>	
Primes acquises (P)	490 945	490 120	528 501	548 978	
Pourcentage (S/P)	47,3%	54,0%	65,3%	91,0%	
<b>Inventaire 2019</b>					
Règlements	200 318	206 102	250 583	216 781	90 138
Provisions	31 068	47 336	90 674	137 476	249 401
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>231 385</b>	<b>253 438</b>	<b>341 257</b>	<b>354 258</b>	<b>339 539</b>
Primes acquises (P)	490 945	490 120	528 501	548 886	552 753
Pourcentage (S/P)	47,1%	51,7%	64,6%	64,5%	61,4%

Les provisions pour sinistres à payer non vie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>France</b>	<b>536 672</b>	<b>477 303</b>
Autres garanties	534 290	474 557
Santé	2 382	2 746
<b>Succursales</b>	<b>92 308</b>	<b>88 437</b>
<b>Total général</b>	<b>628 980</b>	<b>565 740</b>

La ligne "Autres garanties" comprend notamment les provisions constituées au titre des garanties ITT/IPT.

## B.7 Autres informations

### B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurance Vie sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

### B.7.b Autres informations

#### Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

L'effectif moyen du personnel salarié de Cardif Assurance Vie en activité au cours de l'année 2019 correspond à celui des succursales et s'élève à 384 personnes (337 au cours de l'année 2018).

#### Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurance Vie n'a versé aucune rémunération, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

#### Crédit-bail

Aucun engagement de crédit-bail n'est porté par Cardif Assurance Vie.

#### Système d'information

Les comptes de Cardif Assurance Vie ont été établis sur la base des informations issues des systèmes d'information, complétées le cas échéant d'évaluations et d'estimations.